Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_145-DE

Publié le

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 28.10.2026
Date d'affichage
...

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	36
Titulaires	34
Suppléants	2
Pouvoirs	2
Votants	**38**
Quorum	**23**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle au-dessus du gymnase de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Pascal LEROY, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Solange TASSIGNY (suppléante de Siegfried GLESSMER), Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Alexandra LEPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné procuration : Thomas LEROY à Marie-Françoise ISABEL, Philippe PIARD à Alain PORQUET

Absents/excusés : Adrien LECERF, Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Angélique LEMIÈRE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE

Secrétaire de séance : Jean-Christophe CARON

Délibération n° 2026/145
Objet : PERSONNEL - Création d'un emploi administratif de directeur général adjoint des services des communes de plus de 20 000 habitants

Les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement et les établissements ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services afin de seconder et suppléer, le cas échéant, la directrice générale des services dans ses diverses fonctions sous l'autorité du Président.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de filière administrative au grade d'attaché et d'attaché principal par voie de détachement.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;
Vu le décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, notamment ses articles 1er et 3 ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_145-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 1er janvier 2027 ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président
Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr